

Commission tripartite cantonale vaudoise

Mesures d'accompagnement à la Libre circulation des personnes

Secrétariat : Service de l'emploi, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

RAPPORT AU CONSEIL D'ETAT SUR LES ACTIVITES 2007 DE LA COMMISSION TRIPARTITE DU CANTON DE VAUD CHARGÉE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

L'année 2007 représente une année de stabilisation dans le cadre des mesures d'accompagnement. Il s'agit, en effet, de la première année entièrement couverte par l'accord de prestations signé par le Conseil d'Etat avec les autorités fédérales en vue de l'accomplissement des tâches de contrôle. Il s'agit également de la première année complète où les nombreuses modifications induites par les mesures d'accompagnement II ont déployé leurs effets. D'un point de vue pratique, les contrôles mis en place ont permis la réalisation du plan de contrôle validé par la Commission tripartite.

Activités de la commission tripartite en 2007

La Commission tripartite s'est réunie une fois au cours de l'année 2007. La deuxième séance de la commission prévue au mois de décembre a été repoussée à janvier 2008 de manière à pouvoir traiter dans leur entier les questions ayant trait au mandat de prestations conclu avec la Confédération. Le bureau de la Commission tripartite chargé du suivi des dossiers s'est quant à lui réuni à six reprises.

Structure et inspecteurs

Au total sur le canton de Vaud, 25 inspecteurs sont actifs dans la surveillance du marché du travail. Les ressources affectées à cette tâche ont évolué en 2007 avec l'engagement de trois nouveaux inspecteurs du marché du travail. Ces engagements faisaient suite à l'extension des mesures d'accompagnement. Les inspecteurs en question ont été rattachés au Service de l'emploi et ont pour tâche principale d'observer le marché du travail dans des secteurs non conventionnés. Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, 8 postes d'inspecteurs sont cofinancés à part égale par le canton et la Confédération, sur la base d'un mandat de prestations conclu avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le dispositif de contrôle a également évolué dans sa structure et sa conception durant l'année 2007. Ainsi, il a été décidé de rationaliser l'activité d'inspection dans son ensemble et de mieux coordonner les différentes interventions en entreprise. Pour ce faire, les inspecteurs du SDE qui, préalablement, agissaient en vue d'objectifs différenciés et séparés, ont été regroupés. La nouvelle structure est composée en partie d'inspecteurs généralistes chargés de déceler aussi bien les problèmes ayant trait aux mesures d'accompagnement, qu'aux questions relatives à la lutte contre le travail au noir et à la santé et sécurité en entreprise. D'autre part,

des inspecteurs spécialisés permettent dans chacun de ces secteurs d'activité de répondre aux problèmes nécessitant une analyse plus poussée.

Annonces enregistrées en 2007

Durant l'année 2007, le SDE a réceptionné 11'603 annonces d'activité de courte durée (moins de trois mois / moins de 90 jours). 8'559 annonces concernaient des prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse et 3'044 avaient trait à des prestations de services fournies par des employeurs sis dans l'Union européenne.

Les annonces de prise d'emploi ont été les plus nombreuses dans les branches économiques suivantes. 2'189 annonces concernaient des branches où une CCT étendue existe, 1'872 concernaient des prises d'emploi dans des entreprises de location de services et 1'576 des prises d'emploi dans le secteur agricole. Le solde se répartissait dans les différents secteurs de l'économie.

En ce qui concerne le travail détaché, et comme pour les années 2005 et 2006, ce sont dans des branches où une CCT étendue est applicable que les annonces ont été les plus nombreuses. Sur les 3'044 enregistrements, 356 ont trait à des prestations dans le gros œuvre, 1'442 dans le second œuvre et 527 dans les secteurs de l'industrie et des arts et métiers. Là encore, le solde se répartit dans le reste des branches économiques sans qu'une valeur significative ne doive être mise en avant.

Au total, le nombre des annonces effectuées durant l'année a augmenté 1'807 annonces, soit de 18.45 % par rapport à 2006. Les augmentations les plus fortes ont été constatées dans les branches d'activité suivantes :

- location de service: +402 annonces, +27.34%
- Industrie, arts et métiers: +267 annonces, +24.36%
- Agriculture: + 213 annonces, + 15.57%
- Commerce: +159 annonces, +27.17%
- Prestations de services spécifiques: +136 annonces, +28.04%
- Hôtellerie: +131 annonces, +19.18%
- Second œuvre: +102 annonces, +6.67%
- Enseignement: +73 annonces, +20.11%
- Eglise, culture, sport, divertissement: +70 annonces, +8.91%

Cette augmentation qui peut sembler particulièrement forte doit être mise en perspective. Tout d'abord, l'évolution en Suisse suit la même tendance avec une augmentation de 13.8 % du nombre d'annonce. De plus, cette augmentation intervient dans un contexte économique favorable. Il y a donc tout lieu de penser qu'elle ne fait que suivre la santé de l'économie en général. Elle s'inscrit par ailleurs dans une période de baisse du chômage. En outre, le fait que la procédure soit entrée dans les habitudes des employeurs joue un rôle non négligeable. Enfin, il est fort probable que les employeurs ayant recours à du personnel pour une durée supérieure à 90 jours procèdent dans un premier temps à une inscription de ces employés par le biais de l'annonce afin de couvrir la période permettant l'établissement du permis.

Pour importante qu'elle soit, cette augmentation ne doit pas susciter de craintes démesurées. La commission tripartite entend continuer à suivre cette évolution et reporter toute son attention sur les secteurs ayant connu de fortes augmentations, comme par exemple le secteur de la location de services. Au total et en termes de jours ouvrés, 519'309 jours ont été

comptabilisés dont 449'044 auprès d'un employeur suisse et 70'265 par des prestataires de services étrangers. Cela représente en équivalent temps plein, 2'163 emplois soit environ 0.8% du total des emplois du canton (selon le Recensement fédéral des entreprises effectué le 30 septembre 2005).

Plan de contrôle 2007

Sur l'ensemble de l'année, tout secteur (conventionnés et non conventionnés) et tout organe de contrôle confondus, **1'612 contrôles ont été effectués. 1'019 l'ont été par le SDE, 493 par la commission de contrôle des chantiers et 100 par la commission de lutte contre le travail illicite dans l'hôtellerie-restauration.**

La Commission tripartite avait décidé d'un plan de contrôle pour l'année 2007 permettant d'atteindre les objectifs définis dans le mandat de prestations signé avec la Confédération. Le mandat définissait un objectif global de 1'200 contrôles annuels au titre des mesures d'accompagnement.

Le plan en question définissait le nombre de contrôles à effectuer dans chaque branche de l'économie vaudoise non régie par une convention collective ayant force obligatoire. Le plan a été réalisé durant l'année 2007 et, à l'exception de quelques modifications dans la répartition des contrôles, a été régulièrement suivi. Les écarts les plus marqués ont deux raisons principales. D'une part, l'activité de contrôles a dû s'adapter à des demandes spécifiques qui nécessitaient une attention particulière et qui n'avaient pas pu être anticipé lors de l'élaboration du plan et, d'autre part, un certain nombre de contrôles de travailleurs détachés avaient été fixés sur la base des annonces de prestations effectués en 2006 qui n'ont pas suivi la même tendance en 2007.

Il est à signaler que des contrôles approfondis ont été menés dans la branche de la coiffure et auprès de l'industrie des machines (entreprises SWISSMEM). Enfin et comme depuis le début de l'introduction des mesures d'accompagnement, une attention particulière a également été portée sur les entreprises de travail temporaire au vu des risques particuliers dans ce secteur d'activité. 15 audits approfondis d'entreprises de location de services et de placement ont été menés par le SDE représentant le contrôle longitudinal sur deux ans des conditions de travail et salaire de 500 travailleurs. Par ailleurs et en plus des audits précités, 35 contrôles ont été effectués auprès d'entreprises pratiquant la location de services.

Sanctions et bilan des contrôles

Comme l'année précédente, l'ensemble des contrôles a permis de mettre en lumière un nombre non négligeable d'infractions à différentes législations et CCT étendues. Le Service de l'emploi a rendu 30 décisions de sanctions dans le cadre de la Loi fédérale sur les travailleurs détachés. Ainsi 10 interdictions d'offrir des services en Suisse de même que 20 amendes pour un montant global de 49'000 CHF ont été prononcées à l'encontre d'entreprises étrangères ayant détaché du personnel en Suisse. Au 15 janvier 2008, 15 des 20 amendes avaient été payées pour un total de 41'000 CHF et une amende faisait l'objet d'un recours. Pour rappel, les entreprises qui ne paieraient pas les amendes infligées peuvent se voir interdire d'offrir leurs services en Suisse. Il faut cependant qu'au minimum deux amendes aient été prononcées à leur encontre (art. 9 al. 2 lettre b de la Loi sur les travailleurs détachés).

En ce qui concerne les entreprises suisses, aucun cas de dumping (= sous enchère abusive et répétée au sens de l'article 360 a CO) n'a été constaté par la commission tripartite. Cependant, 65 cas salariaux individuels répartis dans 29 entreprises ont été soumis à l'attention du bureau

de la commission tripartite qui a classé 41 cas répartis dans 9 entreprises. Par ailleurs, il est entré en négociation avec 3 employeurs en relation avec 7 cas individuels. Deux de ces négociations ont abouti à des corrections de salaire et la troisième est encore en cours. Les cas de 17 entreprises sont en cours d'instruction.

De manière générale, les constats effectués durant l'année 2007 ne marquent pas de changements particuliers par rapport à l'année 2006.

Objectifs 2008

Les objectifs 2008 de la commission tripartite sont identiques à ceux énoncés en 2007.

Le premier objectif tient dans l'accomplissement du nouveau mandat de prestations qui a été signé en début d'année avec la Confédération. Sur la base de l'évaluation des résultats obtenus durant la 1^{ère} phase pilote, la Confédération a proposé de reconduire le mandat dans ce même statut jusqu'en 2009. Le nouveau mandat reprend les exigences du précédent et l'objectif chiffré est demeuré le même. Seule la répartition des contrôles au sein de l'économie a évolué et la Commission tripartite a avalisé lors de sa séance du 17 janvier 2008 le plan de contrôle du SDE pour l'année 2008. Ce dernier est joint en annexe au présent rapport.

Le deuxième objectif est un objectif opérationnel. Il a trait à l'adaptation des méthodes de contrôle. En effet, le 1^{er} janvier 2008, la Loi sur le travail au noir (LTN) est entrée en vigueur. L'ordonnance d'application de dite loi prévoit expressément la coordination des activités d'inspection dans le cadre des mesures d'accompagnement et dans le cadre de la LTN. Cette coordination existe d'ores et déjà dans le canton de Vaud puisque ce sont les mêmes inspecteurs qui sont chargés de ces différentes facettes d'un contrôle. Il n'en demeure pas moins que différentes procédures doivent encore être formalisées. Par ailleurs, les échanges d'information prévus dans la LTN devront être mis sur pied avec les différentes institutions concernées par la LTN dans le courant de l'année 2008. La Commission tripartite entend veiller à ce que la mise en place d'un dispositif unique pour ces différents aspects de la surveillance du marché du travail n'induisse aucun effet négatif dans la gestion des mesures d'accompagnement et, qu'au contraire, cette organisation permette de développer une détection plus large des cas salariaux nécessitant un examen approfondi.

Le Président
Jean-Marc Beyeler
Centre Patronal

Le Vice-Président
Aldo Ferrari
UNIA

Le Vice-Président
Roger Piccand
Service de l'emploi